VILLE DE ROYAN



<u>N.REF</u> : JJG/CB DC N* 06.090

DECISION

Concernant la fixation des tarifs à compter du 1^{er} Mai 2006 de la Piscine Couverte de ROYAN

=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 02 Mars 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 06.0194 en date du 03 Mars 2006 rendu exécutoire le 06 Mars 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 13 Avril 2005 (DC N°05/099) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN à compter du 1^{er} Mai 2005 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 15 Avril 2005,

DECIDE

- De fixer à compter du 1^{er} Mai 2006 les tarifs de la Piscine Couverte comme suit :

	Pour Mémoire	Nouveau
	Ancien Tarif	Tarif
<u>I – DROIT D'ENTREE</u>		
o Entrée		
- Adultes	2,80 €	2,85 €
- Militaires-Etudiants	1,95 €	,
- Scolaires (Jusqu'à 16 ans)	1,65 €	1,70 €
o <u>Carte d'abonnement</u> (15 Entrées)		
- Adultes	28,00 €	28,55 €
- Militaires-Etudiants	19,10 €	19,50 €
- Scolaires (Jusqu'à 16 ans)	15,95 €	16,25 €
o <u>Carte d'entrée annuelle</u> (1 Personne)	121,90 €	124,35 €
II – LECONS DE NATATION		
o La leçon	12,75 €	13,00 €
o Carte de 6 Leçons	62,20 €	,
o Carte de 10 Leçons (Carte valable trois mois)	71,70 €	73,15 €
<u>III – LIGNES D'EAU</u>		
(Après la fermeture avec 1 MNS assurant la sécurité)		
o Groupe Royannais (Club non sportifs)	2,55 €	2,60 €
o Groupe non Royannais (2 Lignes d'eau/Séance)	40,80 €	41,60 €
IV – GYMNASTIQUE AQUATIQUE	107.0	
o La séance	6,05 €	6,15 €
o La carte de 10 séances	55,80 €	56,90 €
De reverser 50 % des montants perçus sur les séances		
de Gymnastique Aquatique au Personnel diplômé,		
chargé de mettre en œuvre cette activité.		
	l .	

- D'encaisser la recette correspondante au compte 70631 – Fonction 413 du Budget Communal.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 21 avril 2006 Fait à ROYAN, le 13 Avril 2006 Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT